

DU SINGULIER A L'UNIVERSEL : L'EXEMPLE DE L'OPINION PUBLIQUE

PAR

Patrick CHAMPAGNE

*Sociologue à l'INRA et au Centre de Sociologie
de l'Education et de la Culture*

Le monde social crée en permanence quelque chose que l'on nomme "universel", notamment à partir de l'addition, réalisée dans des conditions sociales bien déterminées, de points de vue pourtant singuliers ou particuliers mais qui, par des mécanismes sociaux spécifiques, se trouvent être comme détachés des individus et acquièrent de ce fait une valeur en soi et comme autonome. Cette véritable alchimie sociale implique cependant, au préalable, l'existence de véritables entités collectives qui sont censées transcender les individus qui les composent. Une telle magie sociale est plus fréquente qu'on ne le pense et s'observe à tous les niveaux, depuis celui, élémentaire, d'un simple jury (de concours, d'assises, de prix littéraire, par exemple) qui ne réunit qu'un petit nombre de personnes enfermées pour délibérer à huis clos pour rendre une sentence ou proclamer un palmarès, jusqu'au niveau le plus global comme celui de "l'opinion publique" qui regroupe plusieurs milliers d'opinions particulières "recueillies" et additionnées par les instituts de sondage.

Individus et collectifs

Mais pour que ces "volontés générales" aient quelques chances de pouvoir s'imposer à tous (ou au plus grand nombre), pour que soit créé, en d'autres

termes, un *effet de légitimité*, il ne faut pas qu'elles puissent être réduites à une simple recollection de volontés d'individus identifiables qui, n'écoulant que leurs intérêts égoïstes, donnent leur opinion. Elles doivent paraître émaner directement d'un collectif légitimement constitué d'individus, c'est-à-dire d'un groupe qui comprend des individus agissant dans le cadre d'une fonction et donc perçus comme décidant en fonction d'un intérêt général supérieur. Bref, il faut que soit donnée la croyance dans la transcendance de ces groupes socialement inventés pour produire des décisions ayant une force symbolique spécifique, des décisions que l'on accepte intérieurement parce qu'elles font sens.

On sait, par exemple, que presque tous les jurys aiment à protéger le secret de leurs délibérations. C'est parce que le huis-clos permet de donner un poids plus grand aux verdicts qui sont rendus, ceux-ci apparaissant comme la décision du jury en tant que tel ("le jury a décidé...") et non pas comme celle de jurés agissant selon leurs intérêts purement personnels. On comprend que les jurys d'assises, étant donné les conséquences graves des sentences qu'ils rendent, soient juridiquement protégés contre d'éventuelles "fuites" qui risqueraient d'entacher la légitimité de la sentence, la justice devant être rendue "au nom du Peuple français". A l'opposé, on sait que les jurys littéraires parviennent plus difficilement à préserver le secret de leurs délibérations : leurs verdicts sont d'ailleurs presque toujours contestés au nom de "cabales" ou de sombres tractations visant à protéger l'intérêt matériel des maisons d'édition. Rien n'est plus efficace, pour détruire la légitimité d'un verdict, que de dénoncer les stratégies qui ont présidé au choix des jurés (les jurys d'assises étant choisis par tirage au sort, ils échappent à ce reproche) ou les coulisses des délibérations et les manoeuvres qui auraient pesé sur l'autonomie (ou la sérénité comme on dit) des délibérations.

Il serait pourtant inexact de réduire le fonctionnement de tous ces groupes à la simple addition des intérêts privés des membres qui les composent. La désignation des individus comme membres de jurys exerce, plus ou moins selon le type de jurys et selon les caractéristiques des individus désignés, ce qu'on pourrait appeler un effet de *noblesse oblige* ou si l'on veut de *transcendance* : elle pousse les personnes désignées à être à la hauteur de la situation, à s'appliquer, à faire preuve d'esprit de sérieux, à être "digne de l'honneur" qu'implique un tel choix, bref elle oblige les individus nommés à se dépasser ou, pour le moins, à cacher leurs intérêts particuliers derrière un travail minimum d'universalisation.

Le cas de l'opinion publique

Ces mécanismes sont bien évidemment à l'oeuvre dans ce que l'on appelle depuis le 18^{ème} siècle "l'opinion publique", et plus récemment dans les usages sociaux qui sont faits des enquêtes d'opinion par sondage. Ce qui est étonnant aujourd'hui, c'est que l'on ne s'étonne plus du fait que l'addition de réponses individuelles d'individus, pour la plupart incompétents, à des questions

politiques (voire politologiques) complexes¹ a pour effet de les transfigurer en une "opinion publique" qui, elle, est prise très au sérieux et fait l'objet de savants commentaires par des spécialistes *es opinion publique*. En fait, c'est parce que nous avons tous plus ou moins intériorisés - les politologues probablement plus que moins - les structures politiques démocratiques (le vote comme technique de choix, la loi de la majorité comme technique de décision, l'Etat, la nation, le citoyen, etc.) que l'opinion publique, comme construction métaphysique, existe : elle est censée exprimer quelque chose ayant à voir avec une "volonté générale", celle d'un "Peuple français" composé de "citoyens responsables". On comprend, dans ces conditions, que la valeur politique reconnue à l'addition de ces réponses individuelles est en fait une valeur qui est dérivée de celle, beaucoup plus profonde et indiscutée, que l'on accorde à la nation. On comprend aussi qu'elle soit étroitement liée à la représentativité stricte des échantillons de population sélectionnés, ceux-ci devant être choisis de telle sorte qu'ils puissent être considérés comme autant d'images exactes du corps électoral à un moment donné. Que certains groupes sociaux soient sur- ou sous-représentés dans l'échantillon, et l'addition des réponses devient moins légitime et peut même perdre toute signification. Dans l'échantillon représentatif des sondeurs, les individus interrogés ne sont pas seulement représentatifs d'eux-mêmes : chaque réponse individuelle ne doit sa valeur et son intérêt que fondue, noyée, additionnée à d'autres, c'est-à-dire dans la mesure seulement où elle n'est que l'expression de la petite partie d'un tout, d'une entité, d'un corps social qui a été fabriqué préalablement par le travail politique.

1. Comme, par exemple, cette question : *"Il est probable que MM. Gorbatchev et Reagan vont conclure un accord dit "option double zéro" pour le démantèlement en Europe de leurs missiles à longue portée et de leurs missiles à courte portée. A ce propos, qu'en pensez-vous? : - "l'option double zéro" est une bonne chose car elle marquera un progrès de désarmement ?*

- *"l'option double zéro" est une mauvaise chose car elle laissera aux soviétiques une très nette supériorité militaire en Europe ?*

(enquête Sofres sur "les Français, le désarmement et l'Union soviétique" réalisée du 22 au 26 juin 1987 pour un groupe de journaux de province, reproduit in Sofres, *L'Etat de l'opinion. Clés pour 1988*, Paris, Seuil, 1988, p.63).

Ou encore celle-ci :

"Comme vous le savez, les communes reçoivent une partie de leurs ressources des entreprises installées sur leur sol : il s'agit de la taxe professionnelle. Le gouvernement prépare un projet de loi selon lequel une partie de cette taxe professionnelle récoltée par les communes les plus favorisées serait distribuée aux communes ayant peu ou pas d'entreprises sur leur territoire. Vous personnellement, seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à ce projet ?" (Sondage BVA/Le Parisien/France Inter, Les Préoccupations sociales des Français, mars 1991).

Ces questions sont plus intéressantes que les réponses parce qu'elles livrent naïvement la vérité objective du sondage en politique : il s'agit seulement de recueillir des réponses brèves (réduites à l'approbation ou la désapprobation) à des questions longues, complexes, aux implications multiples (ici la politique de la défense nationale, la politique fiscale), généralement ignorées par le plus grand nombre, afin de les commenter et de leur faire dire quelque chose de plausible dans la logique de la lutte interne que se livrent les différents acteurs du champ politique.

Il suffit d'opposer l'approche politique des opinions à l'approche sociologique pour apercevoir le véritable fétichisme de "l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population française en âge de voter" des sondeurs et toute la métaphysique politique que charrie la notion d'opinion publique. La sociologie constitue ses échantillons représentatifs de population pour pouvoir étudier, séparément et dans leurs relations, les opinions des agents sociaux compte tenu des groupes auxquels ils appartiennent et de leur trajectoire sociale alors que le soin apparent avec lequel les sondeurs constituent leurs échantillons n'a pour objectif ultime que de fabriquer un pays politique en miniature et donc de mélanger toutes les réponses obtenues au lieu de les distinguer. C'est dire que la représentation est conçue de façon plus politique que scientifique.

Le concept d'opinion publique, comme tous ceux du même ordre, doit toute sa force au fait qu'il contribue à faire exister ce qu'il désigne. Ou, si l'on préfère, on peut dire que s'il nomme bien quelque chose, ce n'est pas ce que l'on croit. Produit par un certain état de la structure du champ politique (cette notion est pratiquement impensable en dehors des régimes de type démocratique), il désigne non pas *ce que pensent les citoyens* mais en réalité le fétiche d'une machine très perfectionnée, collectivement inventée au cours de l'histoire, pour *produire de la légitimité*, c'est-à-dire pour transformer les rapports de force en rapports de sens, la violence physique en violence symbolique, la volonté de quelques uns en volonté de tous, l'intérêt particulier en intérêt général.

Intérêt général et intérêt particulier

Les moments où les systèmes politiques se transforment sont, d'un point de vue heuristique, particulièrement intéressants à étudier parce que les contradictions doivent alors être pensées explicitement en tant que telles avant d'être progressivement intégrées puis oubliées dans le cela-va-de-soi du train-train de la vie politique ordinaire. Toute la philosophie politique du 18^{ème} siècle pourrait, de ce point de vue, être considérée comme un immense effort intellectuel pour penser l'impensable (à savoir le pouvoir sans le roi) et pour inventer d'autres fondements, immanents ceux-là, au pouvoir politique. Les philosophes politiques du 18^{ème} siècle furent à la politique ce que les théologiens sont à la religion, leurs débats autour du "contrat naturel", par exemple, n'étant pas sans évoquer ceux qui, à la même époque, avaient lieu à l'intérieur de l'Eglise sur les dogmes. On ne peut comprendre, me semble-t-il, l'obscur clarté des textes politiques de Jean-Jacques Rousseau si l'on ne les considère pas comme des textes de métaphysique politique qui cherchent à trouver une solution intellectuellement satisfaisante à un problème politique impossible, celui qui consiste à faire parler d'une seule voix une multitude. Comme l'existence de Dieu, l'existence d'une "volonté générale", distincte des volontés particulières, n'est démontrée, par le philosophe, qu'au terme d'une sorte de syllogisme qui fonde le postulat démocratique. Pour Rousseau, "*Le souverain [le peuple] n'étant formé que des particuliers qui le composent n'a, ni ne peut*

avoir, d'intérêt contraire au leur", "il est impossible que le corps veuille nuire à tous ses membres et (...) il ne peut nuire à aucun en particulier [puisque] tout acte de souveraineté, c'est-à-dire tout acte authentique de la volonté générale oblige ou favorise également tous les citoyens"². Il précise encore que la volonté doit être authentiquement générale, sans infiltrations de volontés particulières : chaque citoyen ne doit "opiner que d'après lui", ce qui exclut l'intervention de toute "société partielle" (associations, partis, factions, etc. qui ne se constituent jamais qu'aux dépens de la grande société ou association générale, à savoir le corps politique). Ce que Rousseau essaie en fait de penser dans ces passages célèbres du *Contrat social*, c'est la possibilité même d'une posture qui rende possible, chez le commun des mortels, la recherche si improbable et problématique de l'intérêt général, posture qui était auparavant, par don divin et par hérédité, de la seule compétence d'êtres exceptionnels, uniques et sacrés, à savoir les rois qui devaient décider ce qui était bon pour leurs peuples et ce qui était bien pour leurs sujets. Avec la démocratie, chaque citoyen doit se faire roi et penser comme un roi, Rousseau suggérant que les citoyens ne peuvent se hisser à ce niveau que collectivement.

Le 19^{ème} siècle constitue une période tout aussi intéressante sous ce rapport dans la mesure où il est marqué par une profonde transformation du champ politique. C'est à cette époque que s'instaure le suffrage universel (masculin) et que se développe une presse à bon marché, très diffusée, qui n'est pas sans agir sur la formation des opinions publiques plus ou moins superficielles (les "sujets de conversations ordinaires" entre les gens, dirait Tarde). Dans son réquisitoire contre le livre de Flaubert, *Madame Bovary*, l'Avocat impérial Adolphe Pinard se demande si, à décharge, l'on ne pourrait pas trouver, dans le livre lui-même, une condamnation du comportement, jugé contraire aux bonnes moeurs, de Emma. Evoquant l'opinion publique telle que la met en scène Flaubert, il écrit : "Serait-ce au nom de l'opinion publique [que le comportement d'Emma Bovary est condamné] ? Mais l'opinion publique est personnifiée dans un être grotesque, dans le pharmacien Homais, entouré de personnages ridicules que cette femme domine". Cette déclaration est intéressante en ce qu'elle montre que, dès cette époque (le procès eût lieu en 1857), on attribuait une force particulière à cette opinion publique (par opposition à une simple opinion privée) puisqu'on attend d'elle un jugement, une condamnation, par la société, d'une façon d'être et de vivre. Elle montre aussi que tout le monde n'est pas reconnu compétent pour participer à la constitution de cette opinion publique et que socialement, toutes les opinions ne se valent pas : seuls, les notables, ont des opinions dignes d'être publiquement proférées et peuvent donc contribuer à faire cette "opinion publique". Mais l'avocat impérial est d'autant moins enclin à reconnaître une valeur transcendante à cette l'opinion publique qu'elle est celle d'un seul notable qui est, de surcroît, dominé par une femme, c'est-à-dire par quelqu'un qui n'a pas le droit de vote. Bref, il s'agit d'une "mauvaise opinion publique" fabriquée par la seule volonté perverse du romancier.

2. *Du contrat social*, Livre II, Chapitre IV (Des bornes du pouvoir souverain). voir aussi les chapitres I, II et III sur la souveraineté et la volonté générale.

L'Avocat impérial indique aussi, en passant, que l'opinion publique ne doit jamais être suivie aveuglément ; elle n'est digne d'être reconnue comme *authentique opinion publique* que lorsqu'elle est jugée droite, juste, morale par les élites qui la revendiquent. Autrement dit, on voit s'esquisser dès le 19^{ème} siècle, une véritable division du travail politique qui, dans sa structure, a peu changé aujourd'hui. D'un côté, les spécialistes et les professionnels de la politique et de la chose publique, ceux qui s'intéressent à la politique - hommes politiques, militants, hauts fonctionnaires, journalistes, experts, technocrates, etc. - qui prennent les décisions ; de l'autre le peuple, les citoyens, ceux qui ne s'intéressent pas (ou pas beaucoup) à la politique ou qui ne sont devant elle qu'en position de spectateurs, désintéressés ou impuissants, mais qui, pourtant, constituent le principe de légitimité sur lequel repose le système politique : ils doivent donc être malgré tout les sujets apparents de ce qui se décide en politique.

Les ambiguïtés du champ politique démocratique

Ce n'est sans doute pas un hasard si, à la même époque, Flaubert dénonçait la toute nouvelle "tyrannie sacerdotale" exercée par le suffrage universel qui avait été instauré depuis peu : "*L'infailibilité du suffrage universel, écrit-il dans une de ses lettres à Louise Colet, est prête à devenir un dogme qui va succéder à celui de l'infailibilité du pape. La force du bras, du nombre, le respect de la foule a succédé à l'autorité du nom, au droit divin, à la suprématie de l'Esprit.*"³. Cette remarque de Flaubert peut introduire utilement à une réflexion sur la pratique contemporaine des sondage d'opinion. Flaubert, en effet, met l'accent sur l'une des contradictions majeures des espaces politiques de type démocratique : bien que, de fait, la politique reste principalement de la compétence des professionnels (au sens large) de la politique, il reste que, en droit, c'est le peuple tout entier, depuis le paysan des campagnes profondes au professeur de la Sorbonne, qui est le sujet des actions politiques. La seule chose qui a réellement changé est le principe de légitimité.

La pratique du sondage a bouleversé toute une série de problèmes que, plus ou moins explicitement, les systèmes politiques devaient résoudre en pratique : Quelle place faut-il donner au Peuple ? Comment le faire parler ? Qui a le droit de parler en son nom ? Etc. Si la démocratie a besoin, fut-ce formellement, du soutien populaire parce que le peuple est le principe majeur de légitimité du système, tout a toujours été institutionnellement fait pour que celui-ci ne décide pas lui-même directement : les citoyens désignent des représentants qui, dans les enceintes parlementaires et plus encore dans les commissions appropriées, décident après discussion et débats, ce qui est bon pour le peuple. La démocratie représentative a toujours craint la démocratie directe et les démagogues, c'est-à-dire ceux qui prétendent faire parler directement le

3. Gustave Flaubert, *Correspondance*, II, Paris, Gallimard, 1980, Bibliothèque de la Pléiade, p. 90.

peuple. Et l'histoire, ancienne mais aussi contemporaine, ne manque pas d'exemples incitant effectivement à la prudence en ce domaine. Or, avec le suffrage universel, le principe de légitimité est désormais situé, comme le dit avec un certain mépris Flaubert, dans la foule, le nombre, voire la force physique. Comment la minorité de professionnels peut-elle faire dire à la masse des profanes ce qu'elle juge utile de lui faire dire ?

La contradiction prend une forme extrême lorsque, comme aujourd'hui, il est possible de multiplier les sondages qui prétendent dire scientifiquement "l'état de l'opinion publique". La notion n'est plus une vague formule rhétorique destinée à appuyer, de manière littéraire, un propos politique afin de lui donner un peu de légitimité (selon le schème "ce n'est pas moi - ou pas seulement moi - qui pense ainsi mais la majorité des Français"). C'est désormais une notion "scientifiquement" définie dont on peut mesurer, jour après jour, les variations et que personne ne peut manier et faire varier à sa guise. Autrement dit, un nouveau jeu s'est installé au coeur du champ politique qui consiste, par divers moyens, à faire dire à l'opinion telle que la recueille les instituts de sondage, tel le ventriloque à sa marionnette, ce que certains ont intérêt à lui faire dire. Ce qui rend l'opération aléatoire et incertaine tient au fait qu'il y a *beaucoup de manipulateurs en concurrence* pour faire parler la marionnette. A travers les médias, les professionnels de la politique qui sont en concurrence cherchent à agir sur les profanes, en usant de stratégies de communication plus ou moins sophistiquée, en utilisant de plus en plus les services de spécialistes. L'opinion publique est une sorte de trophée que se disputent les professionnels de la politique. Il s'agit d'une technique reconnue par tous pour trancher dans des jeux qui se jouent en fait dans le cercle beaucoup plus restreint et limité des professionnels de la politique. Et les divisions de l'opinion ne sont, en grande partie, qu'un effet de la division de ceux qui font l'opinion. Et lorsque tous les acteurs politiques s'accordent sur une décision, il est relativement aisée de la faire endosser par l'opinion publique comme on a pu le voir dans l'exemple récent de la "Guerre du Golfe".

L'exemple de la Guerre du Golfe ou la bataille pour l'opinion

La "Guerre du Golfe" a été l'objet de nombreuses remises en question, notamment en ce qui concerne les conditions d'exercice du travail des journalistes. Ces événements ont été également l'occasion, pour certains, de s'interroger sur la valeur qu'il fallait accorder aux sondages d'opinion, particulièrement nombreux tout au long de cette période de forte tension politique. La plupart des commentateurs et des acteurs politiques ont noté, dès le début du conflit, l'importance de la lutte qui s'était déclenché, dans les médias, pour conquérir l'"opinion publique" : aucun responsable n'ignorait que le résultat de cette lutte pèserait lourd et aurait des effets, y compris sur le sort de la bataille militaire elle-même. Les leaders politiques engagés dans ce conflit ont même recherché, non seulement le soutien de leur propre "opinion publique", mais aussi celui des "opinions publiques" adverses. C'est ainsi que les dirigeants irakiens ont pu espérer, par exemple, que les opinions publiques

occidentales n'accepteraient pas de voir sacrifier de nombreux soldats dans un conflit lointain, ou, pour le moins, qu'elles s'indigneraient devant le spectacle des victimes civiles irakiennes des bombardements des avions de la coalition.

Cette lutte symbolique dans laquelle sont explicitement engagés les acteurs du jeu politique implique la croyance en l'existence d'"opinions publiques" qui pensent et veulent quelque chose. Cette croyance est devenue si forte aujourd'hui qu'elle n'est même plus perçue comme croyance, c'est-à-dire comme une chose à laquelle on pourrait, ou non, croire. Si l'on peut encore s'interroger sur la meilleure façon de connaître cette "opinion publique", ou encore sur ce qu'elle est censée penser réellement, l'existence de cette entité en tant que telle n'est, par contre, guère remise en cause et fait partie des évidences désormais politiquement nécessaires et universellement partagées. Certains peuvent, à l'occasion, dénoncer les excès de la pratique des sondages d'opinion (on en fait trop, les questions sont parfois absurdes, etc.) mais sans pour autant remettre en cause l'existence de "l'opinion publique" en tant que personnage à part entière du jeu politique. Comme le déclare, en guise de publicité, la *Revue française des sondages* qui fournit chaque mois les références et le résumé de tous les sondages publiés en France, "*l'opinion est désormais un acteur à part entière de la vie économique, politique et sociale : elle est au coeur de tous les enjeux contemporains, nationaux et internationaux*"⁴.

Les sondeurs, et les commentateurs de sondages politiques, ont donné une réalité autonome et objective à ce pur produit du fonctionnement du champ politique qui tend à être plus que jamais hypostasié. L'analyse du discours des politologues lors de ce conflit le montre abondamment : ils considèrent "l'opinion publique" comme un personnage qui "pense", "veut", éprouve des sensations, etc. Un politologue évoque, par exemple, "*la prudence*" et même "*la lâcheté de l'opinion*" ; il note que "*l'opinion publique fait preuve d'une grande fermeté*" ; il tire, des distributions statistiques, que "*les réactions aux événements n'ont pas été guidées par un réflexe émotionnel (...) mais bien plutôt par une analyse rationnelle*" ou que "*les Français comptaient sur l'embargo, longtemps présenté comme solution idéale puis brusquement délaissé sans beaucoup d'explications*" ou encore que, "*plutôt que l'engagement de l'armée, l'opinion eût préféré l'enrôlement des soldats français dans une force internationale directement placée sous le commandement de l'ONU*" (article de J. Jaffré, vice-président de la SOFRES, dans *Le Monde* du 17/01/91). Un autre politologue remarque, en examinant un sondage BVA sur la crise du Golfe, que "*l'opinion française approuve toujours massivement les choix de François Mitterrand, mais (que) l'évolution de la guerre du Golfe provoque une inquiétude croissante*" ; il croit pouvoir observer que "*non seulement l'opinion ne croit pas à la fin proche du conflit, mais redoute sérieusement son aggravation*" et conclut que " *finalement, les Français approuvent massivement une guerre qui leur fait peur, qu'ils trouvent ambiguë dans ses objectifs et génératrice de difficultés ultérieures dans ses conséquences régionales...*" (E. Dupin, *Libération*, 11/02/91).

4. Lettre de présentation de la revue (janvier 1991).

En fait, ce que les sondages ont enregistré, ce n'est pas "l'opinion du peuple sur la guerre du Golfe" mais l'opinion de la classe politique et sa mise en scène dans les grands médias à destination du peuple pour lui faire dire ce que la classe politique voulait alors lui faire dire. Le soutien massif en faveur de l'intervention militaire contre l'Irak qui s'est observé dans les sondages s'explique en grande partie par le fait que la quasi totalité de la classe politique soutenait cette politique. Il existait un large accord, parmi le personnel politique, toutes tendances politiques confondues, pour agir de telle sorte que l'opinion soit derrière le président, toutes les polémiques qui risquaient de diviser l'opinion furent mises provisoirement en suspens, les rares organisations qui militaient en faveur de la paix étant violemment dénoncées. La lutte politique consistait donc à contrôler les instances qui fabriquent cette opinion pour sondage, c'est-à-dire principalement les grands médias nationaux. Le Premier ministre de l'époque et le Conseil supérieur de l'Audiovisuel demanderont d'ailleurs explicitement aux responsables des chaînes de télévision de "faire preuve de responsabilité" dans la couverture de ce conflit. Critiquer l'action militaire, c'était, dans ce contexte manichéen, ne pas faire preuve de patriotisme et refuser de soutenir nos soldats sur le terrain. Les images militaires diffusées par les médias furent sous haute surveillance politique, soigneusement choisies pour ne pas choquer les téléspectateurs (pratiquement il y eut peu d'images de blessés ou de cadavres, ce qui est un comble pour une guerre, mais seulement les images rassurantes d'une armada impressionnante). Bref, nombre de journalistes travaillant dans les médias nationaux ont éprouvé le sentiment d'avoir été habilement utilisés pour donner de ce conflit une image telle que l'opinion publique nationale sur ce spectacle ne puisse être que favorable. D'ailleurs, pour la plupart des citoyens, la guerre du Golfe a-t-elle été autre chose qu'un feuilleton télévisé ? Et l'opinion publique n'est-elle pas en définitive une sorte d'audimat politique ?

Certains pensent, par delà toutes les critiques que l'on peut en faire, que l'opinion publique des sondeurs est politiquement une bonne chose puisqu'elle joue en définitive un rôle puissant de régulation du jeu politique. On peut regretter que ce renforcement d'un fétiche politique se fasse au nom de la science et sous son autorité. Loin de contribuer à fabriquer d'illusoires mesures, l'analyse scientifique doit prendre pour objet la notion préconstruite d'opinion publique afin d'en définir les conditions sociales d'apparition et de fonctionnement. La science sociale, c'est sans doute sa vocation, doit permettre une lucidité plus grande et non pas une manipulation plus sophistiquée. Elle doit démonter les jeux sociaux, c'est-à-dire les casser, en explicitant les enjeux. Bref, l'approche scientifique doit avoir pour effet d'inciter tous les acteurs à jouer les jeux sociaux et politiques *autrement*, d'une façon plus exigeante, moins mystifiée et non pas servir d'arme supplémentaire pour l'emporter provisoirement sur l'adversaire du moment.